

Mathys Viersac, doctorant à Rennes 2, lauréat 2023 d'une bourse du CEO (<https://nouvelles.univ-rennes2.fr/article/mathys-viersac-doctorant-rennes-2-distingue-par-ceo>)



L'une des salles du centre d'archives du CEO à Lausanne où Mathys Viersac a pu se rendre la semaine du 20 février 2023. Crédit photo : Mathys Viersac.

Pouvez-vous nous résumer votre parcours ?

J'ai 24 ans, je viens de Lille. J'ai fait une licence STAPS à Rennes 2, sur le campus de Saint-Brieuc. À l'origine, je pensais suivre le parcours menant à l'éducation physique et sportive, mais en troisième année de licence, je me suis rendu compte que la recherche m'intéressait beaucoup. Je me suis donc orienté vers un master qui menait à la recherche, le master DISC (<https://formations.univ-rennes2.fr/fr/formations/master-37/master-mention-sciences-et-techniques-des-activites-physiques-et-sportives-staps-parcours-developpement-et-integration-JFTIWCNU.html>), et je suis venu à Rennes. De là s'est développé mon projet de recherche qui traite des problématiques du sport et plus précisément de l'héritage des événements sportifs. J'ai réalisé mes premiers travaux sur l'héritage des Jeux olympiques dans le cadre de mon stage de master. Aujourd'hui, je suis en première année de thèse, sous contrat co-financé par la Région Bretagne et l'Université Rennes 2, pour réaliser une étude comparative en histoire.

Je compare cinq études de cas de différentes éditions des Jeux olympiques. J'ai toujours été intéressé par les effets, la réception, de certains programmes, de certaines initiatives. Par exemple, comment les jeunes se sont-ils approprié le brevet sportif populaire ? C'est mon encadrant, Michaël Attali, qui m'a proposé en début de master de travailler sur l'héritage des jeux olympiques. Mon premier travail a consisté à faire une revue de littérature pour faire un état de la recherche sur l'héritage des événements sportifs. Ensuite, on a réduit l'angle en faisant une première étude de cas sur l'héritage des JO de Paris en 1924 et de deux autres éditions.

Quels sont les grands sujets que vous allez creuser pendant votre thèse ?

L'un des objectifs de ma thèse est de comprendre les conditions par lesquelles se développe un héritage. Les travaux actuels nous montrent que les Jeux olympiques ne sont pas « magiques ». Ils n'apportent pas naturellement et automatiquement un héritage positif. Ce qui va avoir un effet, c'est la façon dont les acteurs vont chercher à se ré-approprier l'olympisme, comment les acteurs, français notamment, ont convergé autour d'initiatives, de programmes. Je vais parler des Fédérations, du Comité National

Olympique et Sportif Français (CNOSF), des acteurs politiques et médiatiques et regarder comment ils se sont saisis de ces problématiques pour faire évoluer le sport et lancer de nouvelles dynamiques, ou pas. J'essaie de comprendre les déterminants et voir quelles formes diverses et variées peut prendre l'héritage : programmes de valorisation, ouverture de la pratique sportive vers d'autres publics traditionnellement éloignés du sport, remise en débat de certaines notions comme le professionnalisme et la condition des athlètes de haut niveau...

Pour ce travail, vous avez également reçu une bourse du Comité d'études olympiques (<https://olympics.com/cio/news/laureats-2023-des-bourses-de-recherche-pour-doctorants-et-jeunes-academiques>).

On est deux Français à avoir été sélectionnés par un jury composé de chercheurs et chercheuses venant d'universités internationales, ce qui est une belle réussite. Ce financement va me permettre dès ma première année de thèse de consulter les archives du centre d'études olympiques à Lausanne. C'est un boost pour ma récolte de données.

Cette bourse cible une étude de cas : les Jeux olympiques de Munich dont on a fêté les cinquante ans en 2022. C'est l'occasion de faire le point sur ce qu'ils ont apporté en France. On sait qu'ils ont marqué la mémoire collective en raison des attentats. Je devrai parler de ces événements, mais je vais aussi essayer de comprendre comment les acteurs se sont saisis des Jeux de Munich de façon pragmatique : par exemple, il y a eu des programmes d'échange de jeunes sportifs entre l'Allemagne et la France à ce moment-là qui ont pu laisser un héritage. Dans les années 1970, le contexte est particulier en France car le sport est en pleine réforme : c'est la création du CNOSF en 1972, la loi Mazeaud relative au développement de l'éducation physique et du sport est adoptée en 1975, la nature des Jeux olympiques est questionnée car c'est le début du gigantisme. Peut-être que certains acteurs préféraient promouvoir d'une autre manière le sport...

J'en suis au tout début de mes recherches, mais j'ai déjà identifié plusieurs axes, que ce soit au niveau de la condition de l'athlète, de sa prise en charge, de son encadrement, ou au niveau des méthodes d'entraînement, de la méthode de préparation olympique qui évolue et devient permanente (en tout cas dans les textes).